

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 29 juin 2017

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 8*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 2*

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, Jean-Claude BRETNACHER, François TROMBINI, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ, Thierry UJMA et François PAYSANT, Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 10*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

#### **POINT n°1 : Mise en place du paiement par internet – TIPI – Redevance Ordures Ménagères**

*Monsieur le Président informe le bureau de la possibilité pour la CCHPB de mettre en place le paiement par Internet via l'outil TIPI proposé par la DGFIP. Cette nouvelle possibilité offerte aux usagers doit notamment permettre de limiter les délais de paiement.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'adhérer au dispositif TIPI de paiement par Internet mis en place par la DGFIP,*
- 2) D'autoriser le Président à signer la convention de mise en œuvre et de fonctionnement de TIPI,*
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

**POINT n°2 : Raccordement des effluents de Niedervisse sur Denting – Conventions de servitude**

Monsieur le Président rappelle la problématique liée au refoulement des eaux usées de Niedervisse vers Denting par l'intermédiaire du réseau sous pression arrivant de Coume. Le nouveau projet consiste à poser une canalisation gravitaire d'assainissement depuis l'ancien moulin de Coume jusqu'à la rue de Saint Avold à Denting. Dans ce contexte il indique la nécessité de signer à nouveau une convention de servitude de passage, avec le propriétaire, passée en la forme administrative, celui-ci ayant tardé à signer la convention originelle avec la CCPB qui n'est plus valable aujourd'hui.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le projet de convention,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à recevoir et signer la convention de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement telle que présentée,
- 2) De recevoir l'acte en la forme administrative,
- 3) De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer les actes de cette servitude de passage, d'entretien et de maintien d'une canalisation publique d'assainissement constituée sur les parcelles :
  - Ban de DENTING, section 13 parcelle n°47 au nom de l'EARL du Moulin à Huile représentée par monsieur Claude ANTHOINE, propriétaire en propre,
  - Ban de DENTING, section 14 parcelle n°9 au nom de l'EARL du Moulin à Huile représentée par monsieur Claude ANTHOINE, propriétaire en propre,
  - Ban de DENTING, section 14 parcelle n°10 au nom de l'EARL du Moulin à Huile représentée par monsieur Claude ANTHOINE, propriétaire en propre,

au profit de la parcelle appartenant à la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois cadastrée section 18 n°177 du Livre Foncier de Boulay,

- 4) De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts.
- 5) De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier
- 6) De régler les indemnités de servitude correspondantes comme décrites dans la convention,
- 7) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----

**POINT n°3 : Marché d'exploitation des installations de génie climatique – Avenant n°10**

Monsieur le Président informe le bureau que l'avenant est rédigé pour entériner le changement des cibles de consommation sur les sites en marché température à partir du mois de septembre au vu des résultats de la saison de chauffe 2016-2017. Seul le multiaccueil de Boulay est concerné pour une économie annuelle de 253,77 € HT, valeur 2011 à la signature du marché.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant 10 du marché d'exploitation des installations de génie climatique,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----  
**POINT n°4 : Salon du Livre – Sponsoring**

Monsieur le Président informe le bureau des sommes qui sont à percevoir par les sponsors pour la huitième édition de Boulay Bouq'In.

Les sommes restant à percevoir sont les suivantes :

- SIB : 1500 €
- Super U : 1000 €
- Société des Eaux de l'Est : 2000 €
- SOGEA Est : 1000 €
- Villa Beausoleil : 2000 €

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'accepter les participations ci-dessus pour l'organisation du salon du livre 2017
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----  
**POINT n°5 : Assainissement – Marché de fournitures et pose de matériel électriques, électromécaniques et accessoires pour l'assainissement.**

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. L'analyse des offres est réalisée. La commission d'attribution a eu lieu. Ce marché est un accord-cadre à bons de commande sur 4 ans.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le procès-verbal d'attribution,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec le groupement d'entreprises SOGEA – Société des Eaux de l'Est,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----  
**POINT n°6 : Assainissement – Accord-cadre à bons de commande – Travaux de branchements d'assainissement et travaux d'urgence**

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. L'analyse des offres est réalisée. La commission d'attribution a eu lieu. Ce marché est un accord-cadre à bons de commande sur 4 ans.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
2017B09 - 2906

*Vu le procès-verbal d'attribution,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec la société BECKER, sur la base des prix du bordereau des prix majoré de 9 %,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°7 : Ordures Ménagères – Marché de collecte en porte-à-porte Multiflux sur la Houve – Avenant 1**

*Monsieur le Président rappelle que le marché entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Cependant, il y a d'ores et déjà lieu de signer l'avenant n°1 pour le transfert de la part acheminement du marché au SYDEME. C'est la part du marché réglé par le SYDEME à VEOLIA dans le cadre de la péréquation des coûts. Cet avenant est sans incidence financière.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 du marché de collecte en porte-à-porte en multiflux sur le territoire de la Houve,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°8 : Convention de mutualisation du service de restauration avec le collège de Boulay**

*Monsieur le Président informe le bureau de la demande du collège de Boulay d'accueillir à nouveau 50 pour l'année scolaire 2017-2018 en raison de la saturation du réfectoire du collège. M. le Président rappelle que les conditions d'accueil ont été vérifiées par les services et que la cuisine a donné son accord. Le collège et le conseil départemental paieront à la CCHPB le montant des repas correspondants aux tarifs en vigueur, à savoir 4,10 € par repas.*

*L'exposé du Président entendu,  
Vu le projet de convention,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer la convention citée en objet afin d'accueillir 50 collégiens à la cantine à compter du mois de septembre,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

*Les membres du Bureau,*

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,